

CALYBOX 1020 WT

www.deltadore.com



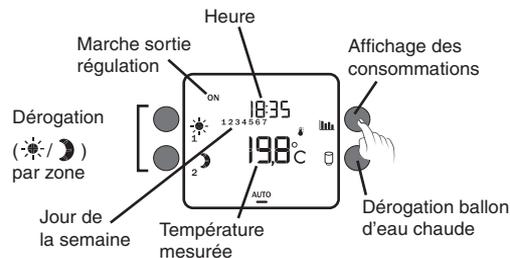
Guide d'utilisation

Sommaire

1- Mode AUTO.....	3
2- Voyants boîtier technique	3
3- Fonctions domotiques	4
4- Réglage heure et date.....	4
5- Réglage des températures de consignes pour la sortie régulation (poêle à pellets)	5
6- Consultation des consommations	7
7- Programmation.....	8
8- Journée à la maison.....	10
9- Absence	10
10- Dérogation chauffage	11
11- Dérogation ECS	11
12- Mode Arrêt.....	12
13- Aide	13

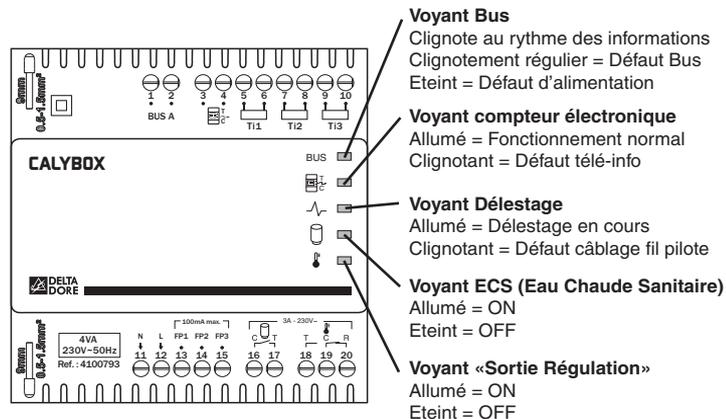
1- Mode AUTO

Le CALYBOX suit le programme en cours sur les 2 zones et pilote la sortie régulation (poêle à pellets).



- Dérogations chauffage et ECS (Eau Chaude Sanitaire) possibles.
- Accès aux consommations (),
- Passage en veille après 30 secondes sans action

2- Voyants boîtier technique



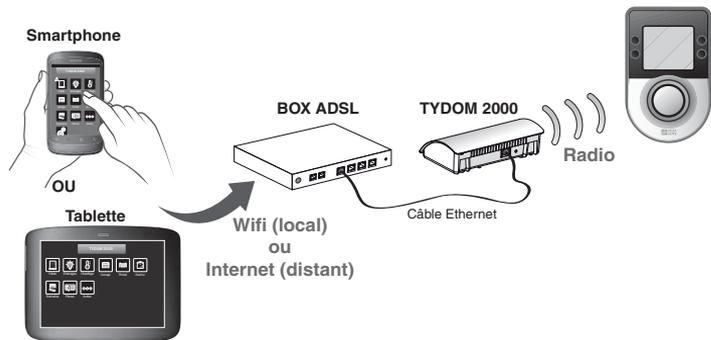
3- Fonctions domotiques

Les fonctions domotiques vous permettent, depuis une tablette ou un smartphone, localement ou à distance, de retrouver les fonctions suivantes :

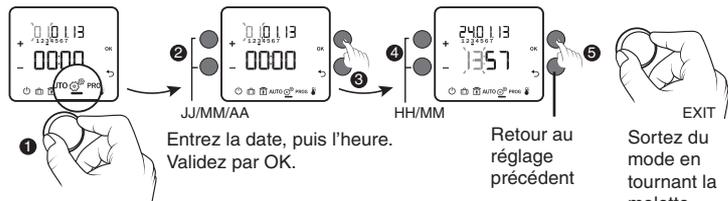
- pilotage du chauffage (mode Chaud/ froid, mode Auto/ Arrêt/ Absence/ dérogation),
- consultation des consommations du mois en cours ainsi que de l'historique des mois précédents (Elec, gaz,...).

Pour bénéficier de ce service, vous devez associer le boîtier d'ambiance à une passerelle domotique de la gamme TYDOM.

Exemple avec la passerelle domotique TYDOM 2000



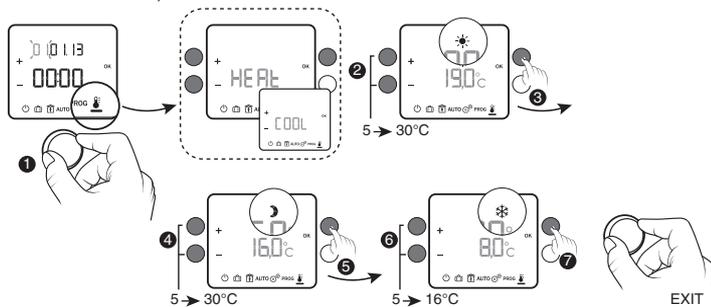
4- Réglage heure et date



5- Réglage des températures de consignes pour la sortie régulation (poêle à pellets)

Ces réglages ne sont disponibles que si la sortie régulation est utilisée et déclarée (menu de configuration 2-08 > 0, notice d'installation).

Le choix Heat/Cool (Chauffage/Rafrâichissement) n'est disponible que si vous avez déclaré la présence d'un système de rafraîchissement (menu installateur, 0-06).



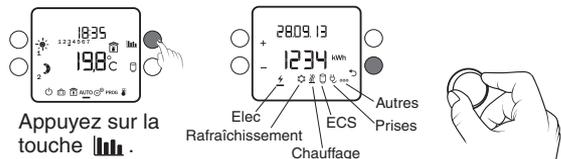
Appuyez sur + ou -. Validez par OK.

Sortez du mode en tournant la molette

- La sortie régulation (poêle à pellets) suit la programmation de la zone 1.

6- Consultation des consommations

A partir des modes AUTO,  ou .



Appuyez sur la touche .

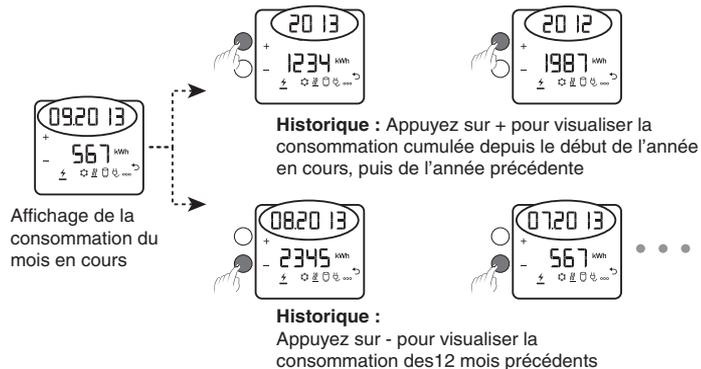
-  : Consommation totale électrique
-  : Consommation du rafraîchissement
-  : Consommation du chauffage
-  : Consommation de la production d'eau chaude sanitaire (ECS)
-  : Consommation liée aux appareils connectés sur prises

- Pour passer d'un affichage de consommation à l'autre, tournez la molette.
- Selon la configuration de l'installation, certains symboles ne seront pas proposés.
- Pour sortir du mode «Consultation des consommations», appuyez sur la touche .

- Les index de consommation et l'historique peuvent être remis à zéro (menu 2-24, notice d'installation).

Exemple : Vous souhaitez consulter la consommation totale électrique de votre installation.

Tournez la molette pour sélectionner le symbole .

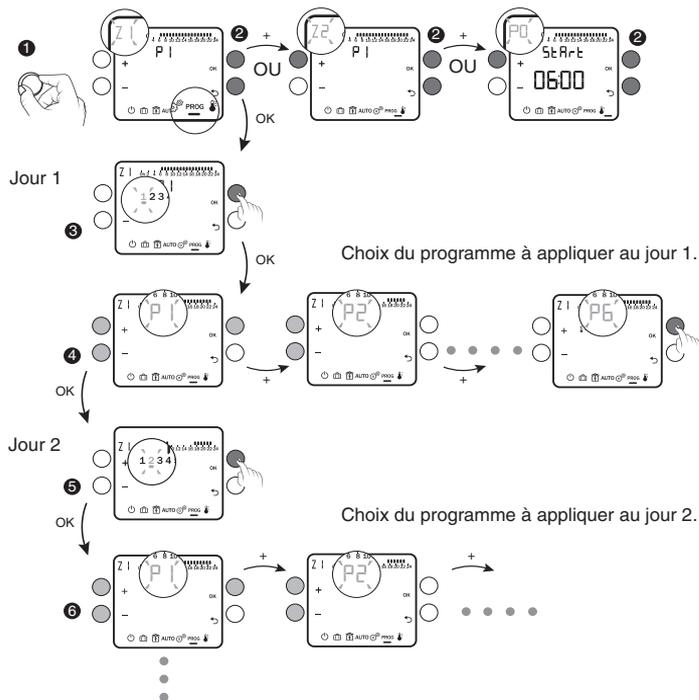


7- Programmation

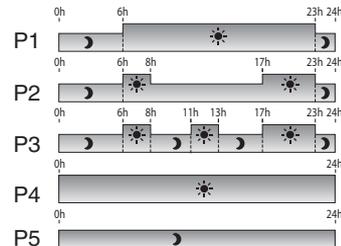
Ce menu permet :

- d'affecter à chaque jour de la semaine un programme journalier P1 à P6, pour chaque zone et applicable en mode AUTO,
- de modifier le programme P6 (P1 à P5 étant non modifiables),
- de modifier le programme P0 (Journée à la maison) applicable en mode , aux 2 zones simultanément.

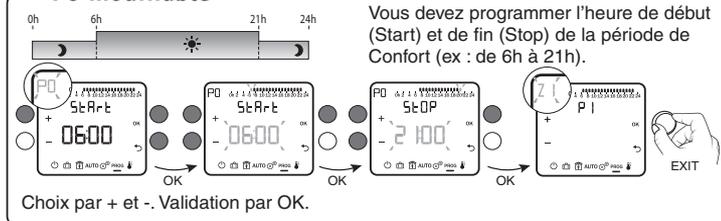
- La sortie régulation (poêle à pellets) suit la programmation de la zone 1.
- Le programme P6 est consultable. Appuyez sur >> pour faire défiler les pas de programme. Une modification du programme P6 est répercutée pour tous les jours où le programme est affecté.



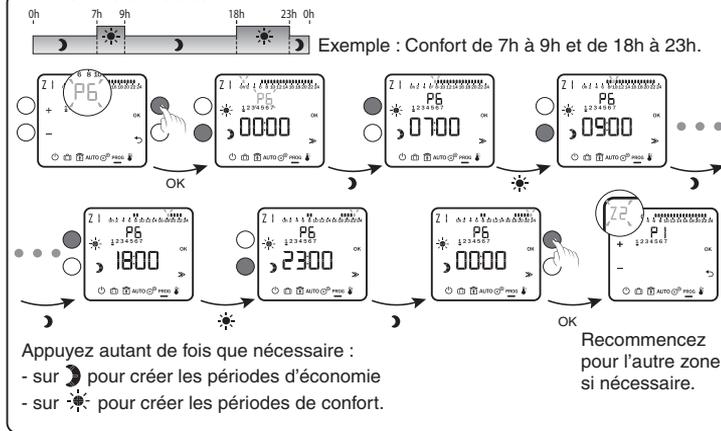
P1 à P5 non modifiables



P0 modifiable



P6 modifiable



8- Journée à la maison



Ce menu suit le programme P0 (voir chapitre «Programmation»).

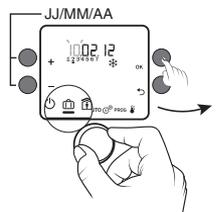
- Dérogations chauffage et ECS possibles.
- Accès aux consommations
- Passage en veille après 30 secondes sans action

9- Absence

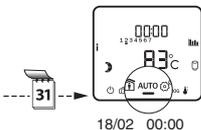


V	10	
S	11	
D	12	
L	13	
M	14	
M	15	
J	16	
V	17	
S	18	
D	19	

Exemple : Vous partez du Vendredi 10/02 au Samedi 18/02. Le chauffage est mis en Hors-gel pendant cette période. L'ECS est en arrêt (modifiable, menu installateur 1-05).



Tournez la molette sur  puis entrez la date de retour par + et -. Validez par OK.

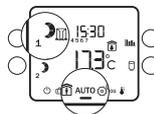


Retour automatique au mode AUTO le samedi 18/02 à 00:00h.

10- Dérogation chauffage



Exemple : il est 15h30 et vous souhaitez du Confort avant l'heure programmée (17h), sur la zone 1.

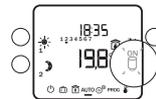


A 17h00, le programme reprend son cours normal.

Lorsque vous effectuez une dérogation Arrêt ou Hors-gel sur une zone depuis une tablette ou un smartphone, les symboles  et  ne sont pas affichés sur la zone concernée du boîtier d'ambiance.

11- Dérogation ECS

A partir des modes AUTO,  ou .



Le symbole  clignote. La marche ECS est relancée pour 6 heures.

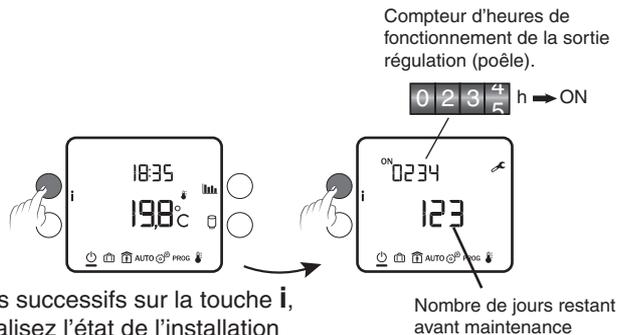
Appuyez sur la touche .

Cette relance peut être interrompue au passage en Heures Creuses ou par un nouvel appui sur la touche .

12- Mode Arrêt

Dans ce mode:

- le chauffage est à l'arrêt.
- la dérogation ECS est possible
- vous accédez aux consommations (touche ).
- vous accédez à l'état de l'installation (touche **i**) et aux défauts éventuels (voir § Aide).



- Le compteur d'heures de fonctionnement n'est actif que si le menu 2-08 (voir notice d'installation) est différent de 0 ou PROG.
- Le compteur d'heures de fonctionnement peut être remis à zéro (menu 2-17).
- Le délai avant maintenance doit être initialisé après chaque entretien (menu 2-20).

13- Aide

Rien n'apparaît sur l'écran du boîtier d'ambiance.

Il n'y a pas d'alimentation.

Vérifiez le disjoncteur.

Le symbole  n'apparaît pas.

L'ECS n'est pas gérée par l'appareil.

Reportez-vous au menu 1-04, notice d'installation.

Le symbole  clignote.

Vous êtes à moins de 30 jours de la date de maintenance de l'appareil connecté à la sortie régulation (poêle).

OU

Un défaut est détecté sur l'installation.

*Tournez la molette sur «Arrêt», puis appuyez sur la touche **i** pour consulter la nature du «défaut» (Voir § Mode Arrêt).*

dEF 6:

Il y a un défaut de communication entre le CALYBOX et son boîtier technique (Bus A).

Vérifiez l'installation.

dEF 7:

Il y a un défaut de communication avec le compteur électronique.

Vérifiez la liaison avec le compteur électronique.



2004/108/CE - 2006/95/CE

